



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Le 18 janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Réjan SAUPIN, Jean Pierre MOURIER à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Vincent SGARLATA à Monique COURSELLE,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) DU COLLEGE CDT CHARCOT - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 - CM/21/008

Il est rappelé au conseil municipal que le Conservatoire du Val de Seine a signé en avril 2014 une convention avec le collège Commandant Charcot pour la mise en œuvre du projet pédagogique de la Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale (CHAM), décidé par l'Inspecteur d'Académie.

Ces classes ont pour ambition de favoriser la réussite éducative et artistique. Les élèves reçoivent un enseignement artistique renforcé.

Par délibération n° CM/14/114 du 29 septembre 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune et le Conservatoire du Val de Seine dans le cadre du financement de la classe à horaires aménagés CHAM.

Il est proposé au conseil municipal d'établir à nouveau une convention de partenariat pour l'année scolaire 2020-2021 avec tacite reconduction.

La participation des communes est définie suivant le pourcentage d'élèves de chaque commune inscrits au collège sur l'année scolaire 2018-2019. La clé de répartition est la suivante :

- Yainville	10.10%
- Sainte Marguerite sur Duclair	25.93%
- Le Trait	63.97%

Le budget prévisionnel pour l'année scolaire 2020-2021 est de 23 208€ soit 14 846€ pour la ville du Trait

Au vu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de fixer la participation de la ville pour l'année scolaire 2020/2021 à 14 846 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la délibération n° CM/14/114 approuvant la convention avec le collège commandant Charcot pour la mise en œuvre du projet CHAM

VU le rapport de Monsieur le Maire

FIXE le montant des participations de la ville à la classe CHAM pour l'année scolaire 2020-2021 à 14 846€.

AUTORISE Monsieur le Maire a signé la présente convention.

DIT que ces dépenses seront imputées au compte 6288, respectivement, sur le budget de la ville 2021.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 19 janvier 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

